

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 - Fax. 05 45 28 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes - Culture

N° 2024 - D - 237

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE «SLASH IN THE AIR» AVEC L'ARMADA PRODUCTIONS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er : Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre le producteur « l'Armada productions » domicilié 11 rue du Manoir de Servigné à RENNES, représentée par Monsieur Jean-Philippe PICHARD et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 : Le contrat prévoit une représentation publique du spectacle « Slash in the air » le 21 septembre 2024 à 14h00 sur le parvis de la médiathèque l'Alpha.

Article 3 : En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à verser au producteur « L'Armada productions » sur présentation d'une facture, la somme de 886,20 € TTC détaillée comme suit :

- Spectacle : 650 € HT
- Frais de déplacement : 190 € HT
- TVA 5,5 % : 46,20 €

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 JUIL. 2024
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture

le : 11 JUIL. 2024

Affiché ou notifié

le : 11 JUIL. 2024

Gérard DESAPHY

